

Stat'ur conjoncture

Juin 2026 - N°65

Stabilité de l'emploi au 1^{er} trimestre en Île-de-France

Au 1^{er} trimestre 2026, l'emploi salarié privé en Île-de-France se stabilise.

Sur un an, l'évolution de l'emploi est négative.

Chiffres clés

- 0,0 %

Stabilité de l'emploi privé en Île-de-France au 1^{er} trimestre

2 060

emplois détruits sur un an dans la région

L'emploi francilien stable ce trimestre

Au 1^{er} trimestre de 2026, les effectifs salariés du secteur privé se stabilisent (+ 2 499 postes, soit une augmentation de 0,05 % comparativement au 4^{ème} trimestre de 2025).

Les effectifs restent orientés à la baisse dans la construction (- 2 083 postes) tandis que l'emploi dans l'industrie (+ 1 481 postes) et le tertiaire (+ 2 609 postes) progresse.

L'évolution de l'emploi du secteur privé en Île-de-France suit la même tendance que celle observée au niveau national (- 0,0 %).

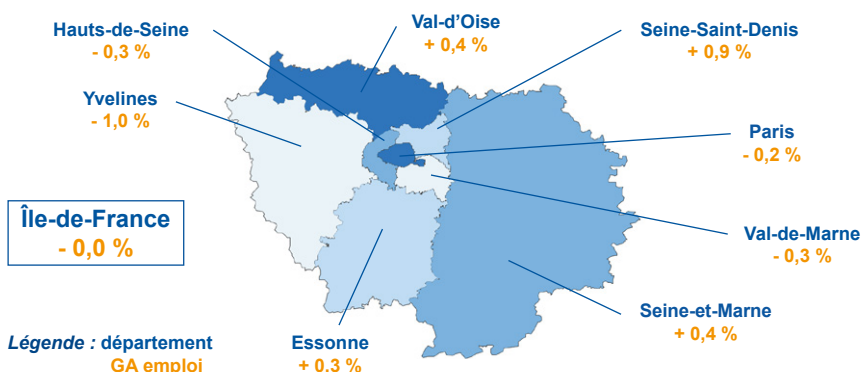
L'emploi francilien stable sur un an

Sur un an, la tendance est similaire (- 0,0 %) , soit une réduction de 2 060 postes.

Les effectifs diminuent dans la construction (- 3 575 postes) et l'intérim (- 2 906 postes) tandis qu'ils progressent dans l'industrie (+ 2 606) et le tertiaire (+ 1 815).

La réduction de l'emploi au niveau national est légèrement plus élevée (-0,2%).

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

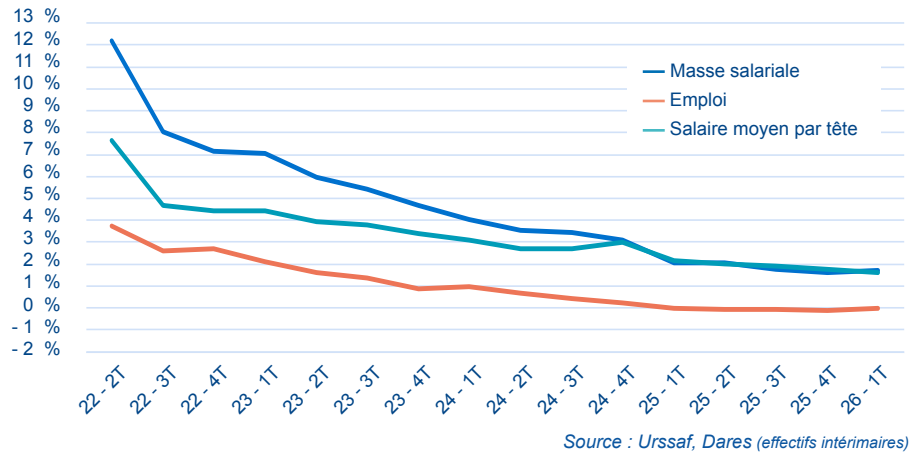
TABEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

		En Niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel
		2026 T1	2025 T3	2025 T4	2026 T1	2026 T1
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) 	62 082	+ 0,3 %	+ 0,5 %	+ 0,6 %	+ 1,7 %
	Emploi (en milliers) 	62 264	+ 0,3 %	+ 0,9 %	+ 0,3 %	+ 1,7 %
	Salaire moyen par tête mensuel (en euros)	3 979	+ 0,3 %	+ 0,8 %	+ 0,6 %	+ 1,6 %
		3 991	+ 0,2 %	+ 1,3 %	+ 0,2 %	+ 1,6 %
France entière	Masse salariale (en millions d'euros) 	186 927	+ 0,3 %	+ 0,3 %	+ 0,6 %	+ 1,6 %
	Emploi (en milliers) 	187 482	+ 0,3 %	+ 0,9 %	- 0,1 %	+ 1,6 %
	Salaire mensuel moyen par tête (en euros)	20 233	- 0,1 %	- 0,2 %	- 0,03 %	- 0,2 %
		3 081	+ 0,3 %	+ 0,6 %	+ 0,5 %	+ 1,8 %
		3 090	+ 0,3 %	+ 1,3 %	- 0,1 %	+ 1,7 %

*y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUE 1 :
Évolution de l'emploi et du salaire
moyen par tête du secteur privé
en glissement annuel (GA)



L'industrie crée toujours des emplois

L'emploi dans l'industrie continue de progresser ce trimestre (+ 0,3 % comparativement au 4^{ème} trimestre 2025).

Ce secteur concentre 9 % des emplois en Île-de-France (442 946 postes).

Sur un an, les emplois industriels sont à la hausse (+ 0,6 %).

Les progressions les plus importantes s'observent dans trois secteurs :

- la production, distribution d'électricité, de gaz (+3,5%)
- l'industrie du meuble, réparation et installation de machines (+ 1,5 %)
- la fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques (+ 1,4 %)

Ces trois secteurs représentent 30 % de l'emploi de l'industrie en région francilienne.

A contrario, deux secteurs affichent une baisse annuelle notable de leurs emplois :

- la métallurgie et fabrication de produits métalliques (- 2,2 %)
- l'industrie des plastiques, produits non minéraux (- 1,9 %)

Ces deux secteurs totalisent 9 % de l'emploi industriel en Île-de-France.

L'emploi diminue dans la construction

L'emploi dans la construction continue de diminuer ce trimestre (- 0,6 % comparativement au 4^{ème} trimestre 2025).

Ce secteur représente 7 % de l'emploi francilien.

La dernière évolution positive de l'emploi de ce secteur (en glissement annuel) remonte au 1^{er} trimestre 2024.

Depuis cette date, les effectifs de la construction sont en fort recul (- 1 % sur un an au 1^{er} trimestre 2026 soit une destruction de 3 575 emplois).

Le niveau d'emploi du tertiaire (hors-intérim) est relativement stable ce trimestre

L'emploi du tertiaire hors intérim représente plus de 82 % de l'emploi en Île-de-France.

Il est globalement stable ce trimestre ainsi que sur un an.

Les évolutions sont très disparates selon les secteurs (cf. tableau 2).

Parmi les secteurs les plus dynamiques, on retrouve les activités pour la santé humaine (+ 3,7 % sur un an), les arts, spectacles et activités récréatives (+ 2,9 %), l'hébergement et la restauration (+ 1,6 %).

A contrario, les télécommunications (- 4,2 %), les activités informatiques (- 2,5 %) et l'enseignement (- 2,2 %) sont les secteurs dont les taux de perte d'emplois sont les plus importants sur un an.

Après trois trimestres consécutifs de baisse, l'emploi dans l'intérim progresse de 0,4 % ce trimestre. Sur un an, ce secteur très sensible à la conjoncture économique est malgré tout en repli (- 2,5 %).

Légère progression de la masse salariale

La masse salariale hors prime de partage de la valeur est en légère progression ce trimestre (+ 0,6 %). Celle-ci bénéficie exclusivement de la progression du salaire moyen (+ 0,5 %) dans un contexte de stagnation de l'emploi.

La masse salariale cumulée sur les quatre derniers trimestres hors prime de la valeur progresse de 1,7 % en glissement annuel, soit une progression quasi identique à celle observée au plan national (+1.6 %).

Le salaire moyen par tête (SMPT)

Sur un an, la croissance du Salaire moyen par tête (SMPT) est de 1,6 %, soit une augmentation légèrement inférieure à celle observée au plan national (+1,8%). Le SMPT mensuel francilien s'établit à 3 979 € brut.



TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel			
		2026 T1	2026 T1	2025 T1	2024 T1	2023 T1
BZ	Industries extractives	2,2	- 0,2 %	- 0,7 %	- 0,3 %	- 5,1 %
CA	Industries agro - alimentaires	64,5	+ 0,9 %	+ 2,5 %	+ 3,6 %	+ 2,6 %
CB	Habillement, textile et cuir	18,9	+ 0,2 %	+ 2,6 %	+ 1,4 %	+ 3,2 %
CC	Bois et papier	10,6	- 6,1 %	- 5,4 %	- 3,2 %	- 3,2 %
CD	Cokéfaction et raffinage	1,3	- 5,8 %	- 0,5 %	- 0,6 %	- 5,5 %
CE	Industrie chimique	31,6	+ 0,9 %	+ 0,8 %	+ 2,6 %	+ 3,4 %
CF	Industrie pharmaceutique	16,5	- 0,0 %	+ 3,2 %	+ 5,6 %	+ 3,4 %
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	16,4	- 1,9 %	- 2,5 %	- 1,4 %	- 2,0 %
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,3	- 2,2 %	- 1,9 %	+ 0,1 %	- 1,9 %
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	40,8	+ 1,4 %	+ 1,4 %	+ 2,6 %	+ 3,1 %
CJ	Fabrication d'équipements électriques	13,1	- 0,0 %	+ 0,5 %	+ 2,9 %	+ 2,6 %
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	13,0	- 1,3 %	+ 0,9 %	+ 0,7 %	+ 0,0 %
CL	Fabrication de matériels de transport	65,7	+ 0,5 %	- 0,6 %	- 0,8 %	- 0,8 %
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	46,2	+ 1,5 %	+ 0,8 %	+ 3,7 %	+ 3,7 %
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	47,6	+ 3,5 %	+ 1,8 %	+ 1,8 %	+ 0,7 %
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	32,3	+ 0,7 %	+ 0,0 %	+ 2,8 %	+ 3,0 %
FZ	Construction	353,3	- 1,0 %	- 1,5 %	+ 0,1 %	+ 1,0 %
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	738,9	- 0,9 %	- 0,0 %	- 0,2 %	+ 0,9 %
HZ	Transports et entreposage	406,9	+ 1,1 %	+ 0,9 %	+ 1,6 %	+ 1,4 %
IZ	Hébergement et restauration	375,1	+ 1,6 %	+ 1,8 %	+ 2,2 %	+ 4,2 %
JA	Édition et Audiovisuel	143,0	- 1,8 %	- 1,2 %	- 1,0 %	+ 3,0 %
JB	Télécommunications	51,7	- 4,2 %	- 3,6 %	- 2,7 %	- 2,1 %
JC	Activités informatiques	280,9	- 2,5 %	- 2,6 %	- 0,6 %	+ 6,2 %
KZ	Activités financières et d'assurance	333,0	+ 0,8 %	+ 0,9 %	+ 1,5 %	+ 2,4 %
LZ	Activités immobilières	82,7	+ 0,2 %	- 1,7 %	- 3,4 %	- 0,6 %
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	476,4	- 0,2 %	+ 0,3 %	+ 1,4 %	+ 4,4 %
MB	Recherche et développement	43,3	- 1,0 %	- 3,9 %	- 0,7 %	+ 4,6 %
MC	Autres activités scientifiques et techniques	97,3	- 1,6 %	- 2,0 %	+ 0,8 %	+ 2,8 %
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	626,0	+ 0,2 %	- 0,4 %	+ 1,3 %	+ 1,3 %
OZ	Administration publique	43,5	- 1,2 %	+ 1,9 %	- 0,4 %	- 1,5 %
PZ	Enseignement	101,4	- 2,2 %	+ 0,8 %	+ 2,3 %	+ 2,6 %
QA	Activités pour la santé humaine	132,0	+ 3,7 %	+ 1,9 %	+ 2,9 %	+ 1,0 %
QB	Action sociale et hébergement médico - social	229,3	- 0,2 %	+ 1,8 %	+ 2,4 %	+ 1,7 %
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	111,4	+ 2,9 %	- 0,7 %	+ 4,7 %	+ 1,9 %
SZ	Autres activités de services	134,7	+ 1,1 %	- 0,4 %	+ 1,5 %	+ 2,0 %
Industrie		442,9	+ 0,6 %	+ 0,6 %	+ 1,8 %	+ 1,4 %
Construction		353,3	- 1,0 %	- 1,5 %	+ 0,1 %	+ 1,0 %
Tertiaire		4 407,6	+ 0,0 %	+ 0,2 %	+ 1,1 %	+ 2,4 %
dont	Tertiaire hors intérim	4 295,0	- 0,0 %	+ 0,0 %	+ 1,0 %	+ 2,3 %
	Intérim	112,6	- 2,5 %	- 4,6 %	- 3,2 %	- 1,8 %

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABEAU 3 :
Emploi salarié
et SMTP par
département

	2026 T1	
	Emploi  (en milliers)	SMTP (en Euros)
75 - Paris	1 623	4 480
77 - Seine-et-Marne	416	2 838
78 - Yvelines	412	3 563
91 - Essonne	383	3 271
92 - Hauts-de-Seine	1 039	5 011
93 - Seine-St-Denis	568	3 430
94 - Val-de-Marne	425	3 354
95 - Val-d'Oise	337	2 821
National	20 233	3 081

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

L'emploi progresse en Seine-et-Marne et en Seine-Saint-Denis

Globalement, l'emploi est stable au 1^{er} trimestre 2026. Trois départements se distinguent néanmoins par une légère progression de l'emploi : l'Essonne (+ 0,3 %), les Yvelines (+ 0,2 %) et Paris (+ 0,2 %).

Sur un an, la situation est particulièrement contrastée entre les différents départements franciliens.

L'emploi progresse tout particulièrement en Seine-Saint-Denis (+ 0,9 %) et en Seine-et-Marne (+ 0,4 %).

Le département des Yvelines (- 1 %) enregistre la plus forte destruction d'emplois.

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme .

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+ 90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est l'effectif mesuré en fin de période. Il s'agit en général du dernier vendredi du mois. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMTP) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.